

UT Habitat**REF : UT HABITAT2013004****Signataire : VD/MCD**Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEURS : Evelyne YONNET et Bernard VINCENT

OBJET : Avenant n° 1 à la Convention d'OPAH-RU Centre-Ville d'Aubervilliers signée le 6 décembre 2011**EXPOSE :**

Volet du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du Centre-ville d'Aubervilliers (2011-2017), la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville d'Aubervilliers a été signée le 6 décembre 2011.

Couvrant un vaste périmètre, cette OPAH-RU vise à développer des actions ciblées prioritairement sur une trentaine d'adresses.

Lors de la signature de la convention, 20 adresses prioritaires avaient été identifiées ainsi que 2 adresses pouvant relever d'une ORI. Mais il avait été indiqué que cette liste pourrait évoluer suite :

- à la réalisation par l'opérateur de suivi-animation d'un diagnostic approfondi ou, pour les ORI, d'une étude de faisabilité ou d'opportunité (en effet, cette liste de 22 adresses avait été arrêtée par les services sur la base d'une étude pré-opérationnelle datant de 2007) ;
- au repérage de nouvelles adresses potentielles dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle réalisée en 2012 sur le secteur du Marcreux (PNRQAD) ;
- au repérage d'autres adresses par l'opérateur dans le cadre de sa mission.

Suite à sa désignation en décembre 2011 comme opérateur de l'OPAH-RU, le Cabinet Urbanis a donc réalisé 21 diagnostics approfondis à l'adresse et une note de synthèse sur un îlot qui ont permis de confirmer le classement en adresses prioritaires de seulement 13 adresses sur les 22 initialement identifiées – dont les 2 adresses pouvant relever d'une ORI.

Puis une liste complémentaire de 14 adresses a été établie sur la base de diagnostics succincts pour 13 d'entre elles et d'un diagnostic approfondi pour la dernière, située hors périmètre, et qu'il s'agit donc de rattacher à l'OPAH-RU.

Le présent avenant vise à actualiser la liste des adresses prioritaires de l'OPAH-RU, laquelle porte donc aujourd'hui sur 25 adresses totalisant 464 logements (voir projet d'avenant ci-joint).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- **le projet d'avenant n°1 à la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain du Centre-ville d'Aubervilliers.**

CAPC / Plaine Commune

UT Habitat

REF : HABITAT2013004

Signataire : VD/MCD

OBJET : Avenant n° 1 à la Convention d'OPAH-RU Centre-Ville d'Aubervilliers signée le 6 décembre 2011.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.521-1 et suivants,

VU la Convention pluriannuelle de mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du Centre-Ville d'Aubervilliers signée le 17 décembre 2010,

VU la Convention relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre-ville d'Aubervilliers signée le 6 décembre 2011,

VU le projet d'avenant n°1 à cette Convention d'OPAH-RU,

VU le budget communautaire

Considérant que la convention d'OPAH-RU centre-ville d'Aubervilliers vise à développer des actions ciblées prioritairement sur une trentaine d'adresses,

Considérant que la liste des adresses prioritaires figurant dans la convention devait être confirmée et complétée,

Considérant la nouvelle liste d'adresses prioritaires proposée,

A l'unanimité.

DELIBERE

APPROUVE l'avenant n°1 à la Convention relative à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre-ville d'Aubervilliers qui arrête une nouvelle liste d'adresses prioritaires.

AUTORISE Monsieur le Maire d'Aubervilliers ou son représentant à signer cet avenant n°1 et toute autre pièce qui en serait un préalable ou la conséquence.

Le Maire adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Tedjini-Michel MAÏZA